

QUE RESTE-T-IL DU PRINCIPE D'AUTONOMIE DE LA PERSONNE MORALE ?

JOURNÉE D'ÉTUDES DU DJCE DE LYON

Sous la direction de Régis Vabres

Contributeurs

Dirk Baugard
Nicolas Borga
Anne-Sophie Chavent-Leclere
Thierry Favario
Jean-François Hamelin
Jeremy Heymann
François Jambin
Nadège Jullian
Lydia Meziani
Quentin Nemoz-Rajot
Jean-Christophe Roda
Régis Vabres

Principe cardinal du droit des personnes et vecteur de sécurité juridique, l'autonomie de la personne morale est un pilier de notre système juridique. Il est au cœur du droit des obligations dès lors qu'il participe à l'identification du débiteur de l'obligation, du droit patrimonial en ce qu'il favorise de nombreuses opérations de gestion ou de transmission ou encore du droit de l'entreprise.

Ce principe connaît toutefois de profondes remises en cause dans plusieurs branches du droit. Une approche économique, s'extirpant de la réalité juridique, tend en effet à se disséminer dans de nombreuses situations et cela afin de préserver d'autres intérêts et poursuivre des objectifs jugés prioritaires.

L'atténuation de la distinction entre une entreprise individuelle et une société dotée de la personnalité morale, le maintien de la responsabilité pénale en dépit d'une fusion, la mise en œuvre de la responsabilité d'une société en raison des actes commis par sa filiale sont autant de manifestations invitant à redéfinir l'étendue de l'autonomie de la personne morale.

Cet ouvrage réunit les contributions d'universitaires, en droit des contrats, droit du patrimoine, droit des sociétés, etc. sur des thèmes actuels et faisant écho à des évolutions législatives et jurisprudentielles importantes sur les plans théorique et pratique.

ISBN 978-2-247-22404-3



9 782247 224043

48 €

Lefebvre Dalloz